



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001097

**Séance du jeudi 20 mai 2010**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

**Etaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

**Etaient absents :** Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRON

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 7.1), J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

**Mandataires :** M. OMOURI, F. MONNEUR, M.N. SCHOELLER, J.M. GIRARD, J.C. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

**Objet :** Bilan des marchés notifiés en 2009

## Bilan des marchés notifiés en 2009

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

Le présent document expose le bilan des marchés notifiés en 2009 avec la répartition par type de procédure, les déclarations d'infructuosité et sans suite, les réunions des CAO, les groupements de commande et les clauses de développement durable.

### I. Répartition des marchés attribués par la CAGB depuis 2002

Année	Nbre de marchés	Montant total/an	Fournitures En € HT		Travaux En € HT		Services En € HT	
2002	39	39 465 450	14 300 031	36,2 %	23 369 814	59,2%	1 795 604	4,6%
2003	43	8 452 634	1 252 709	15 %	5 420 153	64 %	611 522 1 168 250 pour la maîtrise d'œuvre	7 % 14%
2004	25	5 637 654	424 836	15 %	4 909 728	64%	303 090	5 %
2005	53	10 385 402	6 370 257	61,4 %	1 218 524	11,7%	2 796 619	26,9%
2006	125	10 768 552	1 917 425	17,8 %	2 770 086	25,7%	6 081 041	56,5%
2007	130	29 711 888	1 448 530	4,9 %	4 336 983	14,6 %	23 926 376	80,5 %
2008	127	18 294 833	2 946 152	16,1 %	2 590 750	14,2 %	12 757 931	69,7 %
2009	83	16 544 700	6 548 239	39,6 %	488 405	2,9 %	9 508 056	57,5 %

**Au cours de l'année 2009, 111 marchés ont été lancés, dont 83 ont été notifiés.**

**Le nombre de marchés lancés en 2009 est en diminution par rapport aux années précédentes** (par exemple 136 marchés lancés en 2008 soit une diminution de 18,4 % entre 2008 et 2009).

Sur les 111 marchés lancés, 11 ont été déclarés infructueux, 1 déclaré sans suite, 9 lots des marchés de travaux de la Cité des Arts et de la Culture seront notifiés en janvier 2010 et 7 marchés pour le TCSP seront notifiés au cours de l'année 2010 (et seront donc comptabilisés dans les statistiques 2010).

Le nombre de marchés notifiés au cours de l'année 2009 diminue également (- 34,6 % par rapport à 2008).

**Ces marchés ont représenté un volume financier en baisse également** par rapport à l'année précédente. Il s'élève, en effet, à 16 544 700 € HT (- 9,5 % par rapport à 2008).

Les marchés relatifs au projet TCSP représentent plus de 41 % du montant des marchés notifiés en 2009. Viennent ensuite les marchés de la direction des transports (28,6 %) puis de la direction de la gestion des déchets (22,8 %). Avec la Cité des Arts et de la Culture dont les marchés seront notifiés en 2010, c'est dans ces quatre directions que se sont concentrées les dépenses de la CAGB en terme de marchés publics.

Les marchés de services représentent pour la quatrième année consécutive la part la plus importante des marchés attribués en 2009 (57,5 %) : elle diminue toutefois de plus de 12 points par rapport à l'année 2008.

Il s'agit principalement des marchés de service du projet TCSP et des marchés de pré-collecte et de collecte des déchets.

La part des marchés de fournitures augmente fortement (39,6 %) avec notamment le renouvellement du marché d'acquisition d'autobus et celle des travaux est très faible en 2009 (3 %) étant rappelé que 16 lots des marchés de travaux de la Cité des Arts et de la Culture lancés en 2009 seront notifiés en 2010.

Ainsi, la baisse du nombre et du volume financier des marchés notifiés en 2009 s'explique par l'attribution en fin d'année 2009 de marchés dont la notification interviendra en 2010 :

- les 17 marchés de travaux de la Cité des Arts pour un montant de 26 718 202 € HT,
- les 5 marchés pour le projet TCSP d'un montant cumulé de 1 501 208 € (hors marché matériel roulant et maîtrise d'oeuvre guidage signalisation).

## **II. Répartition par type de procédure**

**56 marchés ont été passés selon une procédure adaptée** (formalisés par un cahier des charges) dont le montant total représente 1 628 252 € HT :

- 9,8 % du montant total des marchés,
- 67,5 % du nombre de marchés notifiés en 2009.

**21 procédures d'appels d'offres** dont le montant total s'élève à 7 205 030 € HT ce qui correspond à :

- 43,6 % du montant total des marchés,
- 25,3 % du nombre de marchés.

**6 marchés négociés** pour un montant total de 7 711 419 € HT soit :

- 46,6 % du montant total des marchés,
- 7,2 % du nombre de marchés.

### A/ Infructuosité et déclaration sans suite

**11 marchés ont été déclarés infructueux en 2009** (soit 9,9 % du nombre de marchés lancés).

(5 marchés infructueux en 2008 soit 3,7 % du nombre de marchés lancés).

Il s'agit des marchés suivants :

- lots 3, 7 (infructueux 2 fois), 10, 11, 12, 13 et 14 de l'appel d'offres de travaux pour la construction de la Cité des Arts et de la Culture (Pôle des Moyens Techniques),
- lot 10 de l'appel d'offres pour l'extension du dépôt de Planoise (SPIC) (Pôle des Moyens Techniques),
- 1 MAPA pour l'acquisition d'un gerbeur infructueux à deux reprises (Direction Gestion des Déchets).

**1 marché a été déclaré sans suite** : MAPA relatif à l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative des marchés et d'une solution de dématérialisation (TIC).

### B/ Réunion des Commissions d'Appel d'Offres

Les membres élus de la CAO sont :

Président

Jean-Louis FOUSSERET

Titulaires

Fanny GERDIL

Jean-Pierre GOVIGNAUX

Claude VOIDEY

Marcel COTTINY

Jean PIQUARD

Représentant

Alain BLESSEMAILLE

Suppléants

Françoise FELLMANN

Odile FAIVRE-PETITJEAN

Françoise GALLIOU

Thomas JAVAUX

André AVIS

En 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie à 17 reprises. En outre, 3 séances d'ouverture des plis ont eu lieu en présence du Président de la CAO et des services. En effet, depuis la réforme de décembre 2008, les offres ne sont plus obligatoirement ouvertes en CAO. Notre procédure interne prévoit que les candidatures et les offres des marchés formalisés sont ouvertes en présence du Président de la CAO et des services et l'analyse des candidatures et des offres est présentée à la CAO pour l'attribution du marché.

Pour rappel, il y a eu 12 CAO en 2008, 19 en 2007, 19 en 2006, 17 en 2005, 12 en 2004, 14 en 2003, 20 en 2002.

Le nombre de réunions de la CAO a donc été important en 2009 d'autant plus qu'il convient d'y ajouter les réunions de la CAO du groupement de commande CAGB-Région-Ville pour la construction de la Cité des Arts dont la CAGB est le coordonnateur. Ainsi, la CAO de ce groupement de commande s'est réunie 5 fois en 2009 pour l'attribution des marchés de travaux et 2 séances d'ouverture des plis ont été organisées en présence du Président de la CAO et des services.

Pour les autres groupements de commandes dont la ville de Besançon est le coordonnateur, c'est la CAO de la ville qui a attribué les marchés.

#### C/ Marchés passés en groupement de commande

**18 marchés ont été notifiés dans le cadre d'un groupement de commande avec la ville de Besançon et/ou le CCAS.**

**I avec le Conseil régional de Franche-Comté et la Ville de Besançon (Cité des Arts et de la Culture).**

23 % des marchés notifiés en 2009, 31 % en 2008, 21 % en 2007 :

- un MAPA de levés de plans au 1/200<sup>e</sup> (PIG)
- un appel d'offres pour l'entretien d'espaces verts (FI)
- un appel d'offres pour le lot 1 « terrassement/démolition » pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture (PMT)
- un MAPA (5 lots) pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (Direction Gestion des Déchets)
- 3 appels d'offres pour la fourniture de petits équipements (PAL)
- un MAPA pour la fourniture de petits équipements (PAL)
- un appel d'offres pour l'achat de véhicules légers (PAL)
- un appel d'offres pour l'achat de carburants (PAL)
- un MAPA pour l'entretien et la réparation du matériel (PAL)
- un appel d'offres pour les assurances (PAL)
- un MAPA pour l'achat de mémoires d'ordinateurs de bureau (TIC)
- un appel d'offres (2 lots) pour l'acquisition d'un progiciel de gestion administrative des marchés et une solution de dématérialisation.

#### D/ Marchés ayant fait l'objet d'une clause de développement durable

**2 marchés notifiés en 2009 comportent une clause d'insertion et 1 MAPA est un marché d'insertion (3,6 %) :**

- un MAPA pour l'extension du parking relais chemin des Montboucons (PMT),
- un MAPA pour l'extension du dépôt de bus de Planoise (PMT),
- un marché d'insertion en procédure adaptée pour la prestation de remplacement des rippeurs (DGD),

**étant rappelé que les nombreux lots des marchés de travaux de la Cité des Arts comportent des clauses d'insertion ainsi que des clauses environnementales.**

**S'agissant des clauses d'insertion**, le service des marchés et les services concernés travaillent en étroite collaboration avec le PLIE pour systématiser l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés qui le permettent. La part importante des marchés d'études ou de fournitures notifiés en 2009 n'était pas adaptée à l'intégration de clauses d'insertion. Les marchés notifiés en 2010 en comporteront davantage.

**S'agissant des clauses environnementales**, plusieurs services dont celui des moyens généraux ont travaillé à l'intégration de ces clauses dans les marchés :

- moyens d'impression et de reprographie :
  - en interne : l'achat de photocopieurs multifonctions a permis de limiter l'utilisation des imprimantes individuelles, et donc de réduire les coûts de consommation papier (utilisation du recto verso) et d'électricité (logo "Energy Star"),
  - en externe : le titulaire du marché de services de reprographie et impression a le label Imprim'Vert<sup>®</sup>,

- fournitures administratives :
  - la CAGB achète du papier 100 % recyclé non chloré pour la DGD ; ce n'est pas encore étendu aux autres services en raison du coût plus élevé et de la couleur moins blanche (ne convenant guère pour les courriers officiels),
  - les titulaires du marché de fournitures d'enveloppes, de cartes de visite, et de papier à en-tête ont également obtenu le label Imprim'Vert®,
  - par ailleurs les commandes de fournitures administratives sont regroupées au maximum afin de limiter les déplacements des transporteurs,
  
- réunions / réceptions :
  - réunions : la CAGB n'achète plus d'eau en bouteille plastique ; l'eau servie est La Bisontine plate en carafe et la pétillante en bouteille en verre. Des verres en verre sont utilisés pour les bureaux et réunions du lundi ; pour les autres réunions ce sont des gobelets en carton donc recyclables,
  - réceptions : parmi les 5 attributaires du marché de services de traiteurs, Doubs Pâturage propose des produits issus de l'agriculture biologique. Ce même prestataire réfléchit pour investir dans des plateaux repas réutilisables. Des nappes en tissu et des verres en verre sont exigés pour toutes les réceptions.

Par le biais des achats de la collectivité, il convient d'encourager l'usage de bois bénéficiant d'une éco-certification reconnue type PEFC, FSC, ou équivalent, garantissant qu'il provient de forêts gérées durablement.

Applications :

- marché fournitures administratives concernant le papier (à renouveler pour janvier 2011),
- marché papier à en-tête, enveloppes, et cartes de visites (à renouveler pour janvier 2012),
- achat de mobilier pour les services de la CAGB.

L'exigence de gestion durable des forêts peut être formulée dans les spécifications techniques (art. 6 du CMP) ou figurer parmi les critères de choix des offres (art. 53 du CMP). Le recours aux variantes (art. 50 du CMP) est un autre moyen d'intégrer cette exigence au stade des spécifications techniques.

**Marché fournitures administratives concernant les autres fournitures de bureau** (à renouveler pour janvier 2011) : il s'agira d'indiquer dans les spécifications techniques et conditions d'exécution que les produits fournis devront avoir un impact réduit sur l'environnement, en joignant le cas échéant le descriptif précis du référentiel ou de la norme.

**Nouveau marché (2010) pour les services d'impression et de reprographie** : un critère de jugement des offres (10 %) porte sur la démarche de développement durable des prestataires (choix des encres, du papier, traitement des déchets... ; à cet effet les candidats sont invités à fournir un descriptif de leur démarche éco-responsable).

**Recyclage des cartouches des photocopieurs** : collecte par Emmaüs Besançon puis recyclage par une entreprise d'insertion (Les Ateliers du bocage).

**Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des marchés notifiés en 2009.**

Pour extrait conforme  
Le Président

PREFECTURE  
DE LA REGION FRANCHE-COMTE  
PREFECTURE DU DOUBS



REC 2010